

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ALERTE
Envoyé: vendredi 11 mars 2022 14:11
À: ARS13-ALERTE; ARS14-ALERTE; ARS2A-ALERTE; ARS31-ALERTE; ARS33-ALERTE; ARS35-ALERTE; ARS44-ALERTE; ARS45-ALERTE; ARS59-ALERTE; ARS69-ALERTE; ARS75-ALERTE; ARS-BFC-ALERTE; ARS-GRANDEST-ALERTE
Cc: ALERTE
Objet: [CORRUSS] MINSANTE n°2022_21: Ukraine Plan de soutien sanitaire de la France
Pièces jointes: Facture Proforma_Region .xlsx; Liste de colisage_Region.xlsx; Attestation reglementaire ES.docx.docx

Bonjour,

Dans la suite du MINSANTE n° 2022_21 concernant les propositions de dons de matériels médicaux et de médicaments des établissements de santé français (CHU/CH/Clinique ...), vous trouverez ci-après des précisions sur les modalités de préparation des dons, à indiquer aux établissements de santé concernés.

En effet, après échange avec le MEAE, une première mobilisation des dons va être mise en place et concernera les régions suivantes : Grand-Est/ Nouvelle-Aquitaine/ Ile-de-France/ Occitanie, pour un envoi le 21 mars 2022. Ce choix résulte des produits proposés, des orientations d'appui souhaitées et des capacités logistiques disponibles. **Nous reviendrons vers les ARS concernées dès ce vendredi 10/03.**

Pour assurer le bon déroulement de cette première mobilisation et des futures opérations qui pourront concerner à nouveau ces régions ou d'autres régions, il sera demandé aux établissements dont les dons sont retenus de bien vouloir respecter les modalités suivantes :

- La prise en charge par les établissements de la préparation, de l'emballage et du colisage (l'acheminement pour le départ sera a priori pris en charge par le MEAE, cependant il n'est pas à exclure des envois directs par les ES) ;
- La transmission concomitante de la packing-list et pro forma selon les modèles en PJ ;
- La transmission de documents réglementaires : une attestation de conformité des conditions de stockage doit être produite par le pharmacien de la PUI.

Focus réglementaire :

Concernant les modalités de préparation, d'emballage, et de traçabilité des médicaments cédés, nous souhaitons rappeler l'importance du maintien de la traçabilité des produits réceptionnés des PUI (produits, numéros de lots, péremptions, quantités, dates de réception, PUI ayant fourni le stock) par les plate-formes qui seront en charge de leur regroupement. Une attention sera également à apporter à la traçabilité des produits expédiés (produits, numéros de lots, péremption, quantités, dates d'expédition, destinataires).

Par ailleurs, il convient que les opérations de stockage, d'emballage et d'expédition garantissent la préservation de la qualité des médicaments avec notamment le respect des températures mentionnées dans les AMM (2-8°C, etc.), la propreté de l'environnement où sont réalisées les opérations, la sécurisation des locaux, l'emballages adaptés de manière à limiter les risques de casses et de vols et la sensibilisation des personnes qui prépareront les commandes.

Enfin, le réseau Unicancer regroupant 18 Centres de lutte contre le cancer (CLCC) a été informé de ces opérations. Ces CLCC pourront revenir vers vous afin que vous puissiez inclure leurs propositions de dons dans vos remontées hebdomadaires.

Nous vous remercions vivement pour votre mobilisation ainsi que pour l'ensemble de vos retours rapides.

Nous restons à votre disposition pour toute précision.

Bien cordialement,

CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, Avenue Duquesne, 75007 Paris

Tél : 01 40 56 99 99

www.solidarites-sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la santé**

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !